

## **ARRÊTE**

**Objet** : circulation alternée par feux tricolores et par panneaux – Route de Brussey, rue Georges Gabiot, rue des prés Moncey, chemin de la corvée

Le Maire de Marnay,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Considérant la demande de l'entreprise SOGEA pour les travaux de Renforcement des réseaux électriques route de Brussey, rue Georges Gabiot à compter du 01/06/2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

## **ARRÊTE**

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée à compter du 01/06/2026 jusqu'à la fin des travaux comme suit :

Alternat par panneaux : rue des Prés Moncey et chemin de la corvée

Alternat par feux tricolores route de Brussey et rue Georges Gabiot

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné par feux tricolores et par panneaux.

Article 3. L'entreprise est chargée de la pose des panneaux de signalisation.

Article 4. La Brigade de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera adressée au Département.

Pour extrait conforme : En Mairie le 29/05/2026

**Le Maire,**

Vincent Ballot

